

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Toulouse, le 29 novembre 2019

Direction Energie Connaissances

Affaire suivie par : Renée FARAUT
Téléphone : 05.61.58.65.99
Courriel : renee.faraut
@developpement-durable.gouv.fr

REÇU LE
09 DEC. 2019

Monsieur le Président ,

Le 4 octobre dernier, vous avez saisi la DREAL pour le compte du préfet de région sur les quatre PCAET suivants :

- le PCAET du Pays Sud Toulousain,
- le PCAET de la communauté de communes du Bassin Auterivain
- le PCAET de la communauté de communes du Coeur de Garonne
- le PCAET de la communauté de communes du Volvestre.

Or, à la lecture du dossier, il apparaît que les communautés de communes ont transféré la compétence « élaboration, modification et révision du Plan climat-air-énergie » au PETR mi 2017. Le 4 septembre 2017, le PETR a pris une délibération mentionnant l'élaboration d'un seul PCAET à l'échelle du SCOT au vu de ce transfert de compétences.

En conséquence, l'avis de l'État portera sur le seul PCAET du PETR.

Je tiens toutefois à féliciter l'implication des communautés de communes au travers de leur programme d'actions respectifs et vous invite à intégrer ces trois programmes d'actions dans celui du PETR. En effet, dès lors que vous aurez adopté votre PCAET, vous deviendrez **coordinateur de la transition énergétique** au sens de l'article L2224-34 du CGCT. A ce titre, il est important que les différentes actions menées par les acteurs du territoire figure dans votre PCAET.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Gérard Roujas
Président u Pays Sud Toulousain
34, avenue de Toulouse
361390 Carbonne

La Directrice Régionale Adjointe

Laurence PUJO

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Toulouse, le 3 décembre 2019

Direction Énergie Connaissances

Affaire suivie par : Myriam DUCASSE
Téléphone : 05.61.58.59.21
Courriel : myriam.ducasse
@developpement-durable.gouv.fr

RECEVU

11 DEC. 2019

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis par voie électronique, ainsi qu'à Madame la présidente de la Région Occitanie, le 4 octobre 2019 votre projet de plan climat-air-énergie territorial pour avis. Celui-ci a fait l'objet d'un avis de la mission régionale d'autorité environnementale le 27 novembre 2019.

Le dossier présenté comporte, conformément au décret du 28 juin 2016, un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation. Je tiens à saluer la dynamique pour la transition énergétique et écologique que vous avez engagée conjointement avec les trois communautés de communes composant le PETR Sud-Toulousain. Les actions des communautés de communes gagneraient à être intégrées à votre PCAET pour confirmer cette dynamique.

Une large majorité des données obligatoires du diagnostic et de la stratégie sont renseignées. Les données manquantes devront être complétées pour être conformes à l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. À cet égard, je vous engage à vous inscrire sur la plateforme nationale de dépôt des plans climat qui comporte un cadre reprenant de manière exhaustive les données réglementaires à renseigner : <https://www.territoires-climat.ademe.fr>

Je relève la réalisation d'une synthèse, particulièrement pédagogique, qui facilitera la compréhension des enjeux du PCAET par le public. Cependant, l'articulation et la lisibilité des différents documents, en particulier du programme d'actions, pourront être renforcées afin de faciliter le suivi des objectifs et la concrétisation des actions.

Le diagnostic permet de faire ressortir des enjeux forts sur votre territoire au regard des consommations énergétiques du secteur industriel et pour les secteurs des transports et du résidentiel. Le diagnostic fait preuve dans son ensemble de pédagogie et d'exhaustivité dans les sujets traités. De nombreuses cartes permettent de visualiser les données sur le territoire mais gagneraient à être accompagnées d'explications territorialisées. L'étude de vulnérabilité identifie trois secteurs fortement impactés par le changement climatique : l'eau, la santé de la population, et l'agriculture. Je vous encourage toutefois à préciser et à territorialiser les conséquences du changement climatique sur vos infrastructures ainsi que les pistes d'actions envisageables pour le secteur agricole.

Monsieur Gérard ROUJAS
Président du Pays Sud Toulousain
34 avenue de Toulouse, 31390 Carbonne

Les objectifs de votre stratégie sont ambitieux et s'inscrivent dans une volonté de respecter les objectifs nationaux. Je note le choix d'une stratégie « TEPOS-POP » adaptée au territoire avec des objectifs intégrant la dynamique démographique. Je m'étonne toutefois que votre stratégie de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre écarte volontairement l'enjeu de la maîtrise de l'artificialisation du sol et du déstockage du carbone induit, considérant que le développement de l'agroforesterie permettra de compenser les pertes de flux et de stock carbone. A cet égard, je tiens à souligner que l'attractivité de votre territoire rend d'autant plus incontournable une réflexion sur l'artificialisation des sols. Je vous invite en ce sens à vous rapprocher des services de votre DDT qui sauront vous indiquer les outils mobilisables en faveur d'une politique de gestion économe de l'espace.

Le programme d'actions est décliné en 6 grandes orientations et 19 axes, eux-mêmes déclinés en fiches action. Je salue la diversité des acteurs institutionnels et socio-économiques rassemblés dans votre projet de PCAET et porteurs ou partenaires d'actions, permettant ainsi de poser les bases d'une future coordination de la transition énergétique.

Cependant, le programme d'actions ne permet pas de vérifier comment les apports de chaque action concourent à l'atteinte des objectifs de la stratégie. En ce sens, une estimation des gains attendus sur le plan de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie de ces actions permettrait d'y répondre en tenant compte des actions relevant de la sensibilisation ou de la mise en place de partenariats. Les domaines insuffisamment couverts par votre programme d'actions et pourtant soulevés dans le diagnostic pourront ainsi être renforcés afin de tenir les objectifs de la stratégie. Je vous encourage aussi à expliciter plus finement le contenu des mesures afin de solidifier et de faciliter la mise en œuvre du programme d'actions, notamment en déclinant pour chaque mesure les coûts et indicateurs de résultat associés. Enfin, le programme d'actions est à renforcer sur l'orientation « adaptation au changement climatique » pour répondre de façon directe aux enjeux forts identifiés dans le diagnostic de vulnérabilité du territoire.

Je note qu'un dispositif de suivi et d'évaluation a été élaboré, avec l'identification d'objectifs qui permettront, après 3 ans d'application, d'établir un rapport intermédiaire comme spécifié par le décret du 28 juin 2016. Je vous encourage toutefois à approfondir l'aspect de l'évaluation des finalités par la définition de questions évaluatives.

Votre projet va être soumis à la consultation électronique du public. Lors de cette consultation, les avis du préfet de région et de la Présidente du conseil régional devront être mis à disposition du public.

Une fois le PCAET adopté, votre PETR deviendra coordinateur de la transition énergétique (article L 2224-34 du code général des collectivités territoriales) ; il se trouvera alors investi d'un rôle stratégique pour animer et coordonner les actions sur son territoire.

Selon l'article R 229-55 du code de l'environnement, le projet de plan modifié le cas échéant pour tenir compte des avis du préfet de région et de la Présidente du conseil régional, de l'Autorité environnementale et des observations du public, devra être soumis pour adoption à l'organe délibérant de votre collectivité. Il devra ensuite être mis en ligne sur la plate-forme informatique dédiée : <https://www.territoires-climat.ademe.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Régionale Adjointe

Laurence PUJO